



Désignation des bénéficiaires

Convention Collective Nationale du Bricolage

Retour du document : AG2R DB - TSA 50031 - 33688 Mérignac Cedex À compléter impérativement par le salarié (en lettres majuscules, de manière lisible et

sans rature)			
Entreprise adhérente Raison sociale :		Adresse de l'entreprise : Code postal : Commune :	
Salarié Monsieur Madame Nom d'usage: Prénom(s): Nom de naissance: Date de naissance: Numéro de Sécurité sociale: Adresse: Code Postal: Commune: Désignation En cas de décès, le capital sera versé, à défaut de désignation de bénéficiaire: - au conjoint survivant non séparé de corps judiciairement ou au partenaire du participant lié par un pacte civil de solidarité (PACS) valablement conclu; et en vigueur à la date de l'événement; - à défaut par parts égales entre eux aux enfants légitimes, naturels reconnus, adoptifs, recueillis, vivants ou nés viables moins de 300 jours après le décès du participant si ce dernier est le parent légitime;		Téléphone domicile: La	
* Le total doit être égal à 100 %. Par défaut, le capital s	era versé aux bénéficiaires p	par parts égales.	
Je, soussigné(e) certifie exactes et sincères toutes les informations mentionnées sur la présente désignation de bénéficiaires. Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information afférente au		Signature du salarié (précédée de la mention « lu et approuvé »)	

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme d'assurance, membre de AG2R LA MONDIALE, dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte anti-blanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant.

Fait à : _

Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres de AG2R LA MONDIALE et le cas échéant à ses soustraitants et ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

contrat de prévoyance de la Convention Collective Nationale du Bricolage. Conformément à l'article L. 932-7 du code de la

intentionnelle entraîne la nullité du (ou des) contrat(s) d'assurance.

Sécurité sociale, toute réticence ou fausse déclaration

Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement. Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France,

92599 Levallois-Perret Cedex ou par courriel à informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr
Nous apportons la plus grande attention à vos données personnelles, néanmoins si vous considérez que le traitement des données vous concernant porte atteinte à vos droits, vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles : https://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-données-personnelles